

# REGLEMENT DU JEU BELLE ET SOLIDAIRE 2023

## **Article 1. Société(s) Organisatrice(s).**

La Société LABORATOIRES NATESCIENCE, Société par Actions Simplifiée dont le capital social s'élève à 262.760 euros dont le siège social se situe 23 Avenue PAUL LANGEVIN 17180 PERIGNY, inscrite au registre des commerces et des Sociétés de La Rochelle sous le numéro 499 448 520 ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise un jeu avec obligations d'achat intitulé « JEU BELLE ET SOLIDAIRE 2023 » du 15/09/2023 à 9h00 au 30/11/2023 à 23h59.

L'adresse du siège social de la Société Organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

## **Article 2. Les Participants.**

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est limitée à une (1) participation par personne et par foyer pendant toute la durée du jeu (même nom, même adresse postale et/ou adresse mail).

Une preuve d'achat (ticket de caisse) ne pourra être déclarée qu'une seule fois (même enseigne, même date, même heure, même minute). Il est interdit à un participant de déclarer plusieurs fois un même achat ; et/ou, à plusieurs participants de déclarer le même achat au risque de voir annuler leur participation.

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Aucun autre mode de participation ne sera pris en compte.

Les frais de connexion Internet pour participer à l'Opération ne sont pas remboursés.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes Facebook. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du Jeu, tout Participant :

- ✓ ayant indiqué une identité ou une adresse fausse ou l'identité ou l'adresse d'une autre personne,
- ✓ ayant tenté de tricher, notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois,
- ✓ ayant modifié un détail de leur adresse ou utilisé des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention

physique, et plus généralement contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice.

### **Article 3. Modalités de participation.**

Pour participer, le joueur doit :

- ⇒ Acheter simultanément, pour un montant de 15€ TTC (quinze euros TTC) minimum (hors frais de livraison), un ou plusieurs produits de la marque EAU THERMALE JONZAC® éligibles à l'opération dans les enseignes (points de vente) participantes (uniquement magasins physique et boutique en ligne [leanatureboutique.com](https://leanatureboutique.com)) à l'opération entre le 15/09/2023 et le 30/11/2023 inclus et conserver sa preuve d'achat.
- ⇒ Se rendre sur le site <https://eauthermalejonzac.com/jeu-belle-et-solidaire/> entre le 15/09/2023 à 09h00 et le 30/11/2023 à 23h59 et cliquer sur le bouton « je participe » pour accéder au formulaire
- ⇒ Prendre connaissance du présent règlement de jeu.
- ⇒ Remplir obligatoirement le formulaire en renseignant tous les champs demandés, à savoir : civilité, nom, prénom, adresse mail, adresse postale. L'ensemble des informations communiquées dans ce formulaire doivent être valides. Elles serviront à contacter le gagnant en cas de gain.
- ⇒ Télécharger sa preuve d'achat, ticket de caisse ou facture, sur le site et de suivre la procédure d'inscription indiquée. Attention les preuves d'achat doivent être téléchargées en entier et les éléments suivants doivent obligatoirement y figurer :
  - ⇒ Le nom de l'enseigne
  - ⇒ La date d'achat
  - ⇒ Le(s) produit(s) acheté(s)
  - ⇒ Le montant global du ticket de caisse ou de la facture
  - ⇒ La photo doit être au format jpeg ou png ou pdf et de taille maximale de 5Mo
  - ⇒ En cliquant sur valider, le joueur participe automatiquement au tirage au sort qui aura lieu par un huissier le 06/12/2023.

### **Article 4. Responsabilité**

4.1. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet (perte de données, piratage, plantage, ...), l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative : de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu, de la défaillance de tout matériel et logiciel, de la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée, des

conséquences de tout virus, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant ou de la Société Organisatrice du jeu.

4.2. La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

4.3. La Société Organisatrice garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait, sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié, notamment par la publication sur le site du jeu d'un avenant au présent règlement.

4.4. En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

## **Article 5. Les dotations**

13 (treize) lots sont mis en jeu pour le tirage au sort, avec la répartition suivante :

- **3 BOX NATURABOX HÔTELS & SPA\***

1 ou 2 nuit(s) dans un établissement au choix avec petits déjeuners ainsi qu'une prestation bien être et/ou un accès au SPA.

Coffret valable pour 2 personnes (2 adultes)

Coffret valable 18 mois à compter du 02/10/23, soit jusqu'au 01/05/2025.

Valeur unitaire du lot : 420€ TTC (quatre cent vingt euros) TTC (*valeur estimée ou constatée à la date du présent règlement*)

*\*Voir conditions sur le site du Prestataire. Réservation, frais de déplacement et plus généralement, tous frais non compris dans la description du lot seront à la charge du gagnant. Réservation et choix final de l'établissement selon la disponibilité des partenaires du Prestataire. Les gagnants sont informés que les prestations (durée, etc.) sont susceptibles de varier selon l'établissement choisi.*

- **10 lots « 1 an de soins Eau Thermale Jonzac® »\***

Ce lot se présente sous la forme d'un lot de produits présentés ci-dessous :

Marque	Gamme	Gencod	Libellé	Poids	QTE	PMC* TTC unitaire (*Prix marketing Conseillé)	PMC* TTC TOTAL (*Prix marketing Conseillé)
EAU THERMALE JONZAC	EAU THERMALE JONZAC	3517360001778	Eau thermale 300 ml	300 ml	1	6,90 €	6,90 €
EAU THERMALE JONZAC	+CICA	3517360022162	Crème réparatrice apaisante 100ml	100 ml	1	14,95 €	14,95 €
EAU THERMALE JONZAC	REHYDRATE	3517360001372	Soin riche onctueux	50 ml	2	15,90 €	31,80 €
EAU THERMALE JONZAC	REHYDRATE	3517360001464	Gel nettoyant dermo-fraicheur	200 ml	2	9,20 €	18,40 €
EAU THERMALE JONZAC	REHYDRATE	3517360011357	Eau micellaire hydratante 500 ml	500 ml	2	9,90 €	19,80 €
EAU THERMALE JONZAC	REHYDRATE	3517360019193	Crème hydratante onctueuse corps	200 ml	2	14,50 €	29,00 €
EAU THERMALE JONZAC	HYALU ACTIV C	3517360023015	Sérum concentré rides éclat	30 ml	2	31,90 €	63,80 €
EAU THERMALE JONZAC	DOUCHES	3517360025224	Huile lavante relipidante	500 ml	3	12,70 €	38,10 €
							<b>222,75 €</b>

\* Prix marketing Conseillé

(*valeur estimée ou constatée à la date du présent règlement*).

*\*Routine soin calculée selon l'usage moyen des produits composant le lot.*

Les treize (13) gagnants seront contactés à partir du 11/12/2023 pour les informer de leur gain. L'expédition des « lots » se fera dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la date de fin du jeu, soit une réception possible des lots à partir de mi-janvier 2023.

Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison et décline toute responsabilité en cas de problème de délivrabilité ou de non aboutissement de l'email.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides. Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une (1) seule dotation.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits.....La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

#### **Article 6. Consultation du règlement**

Le présent règlement est déposé et validé auprès de la SAS ACTANORD, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), au 105 quai des Chevillards, 59000 Lille.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par email à la Société Organisatrice à l'adresse : [contact@leanature.com](mailto:contact@leanature.com), avant le 30/11/2023, à 23h59.

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS ACTANORD.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

#### **Article 7. Données à caractère personnel et protection de la vie privée**

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de la société LEA NATURE SERVICES en sa qualité de responsable du traitement.

Le participant est informé que la Société Organisatrice pourra être amenée à confier le traitement des données au partenaire suivant : KIMPLE - 75 bis Boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix : pour la gestion du jeu.

La Société Organisatrice et son partenaire collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du jeu. Tout est mis en

œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

Les données personnelles collectées pourront être les suivantes : nom, prénom, coordonnées postales et courriel. Dans certains cas, notamment en cas de réclamation, la Société Organisatrice est susceptible de demander au participant de fournir un justificatif d'identité. Un RIB peut également être demandé en cas de demande de remboursement des frais de participation. Il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées.

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de ce jeu seront stockées par le partenaire pendant toute la durée du jeu. A la fin du jeu, l'ensemble des données seront détruites par le partenaire, seule la Société Organisatrice se réserve le droit de conserver pour une durée de 3 (trois) ans à compter de la fin du jeu, l'ensemble des données récoltées dans le cadre du jeu afin de conserver la preuve de la participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la Société Organisatrice.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, ou si le participant en fait la demande dans les conditions du présent article, les données du participant seront entièrement supprimées du système de la Société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, ou son partenaire

En participant au jeu, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au présent règlement de jeu et autorisent ainsi explicitement la Société Organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fourni conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régité par le RGPD dans le but légitime du jeu.

Le participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en validant son inscription au jeu et en acceptant le présent règlement.

Si le participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation au jeu, en particulier, en cas de gain d'un lot, il ne pourra pas le recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Les participants peuvent exercer leurs droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante : SERVICE RELATIONS CLIENTS LEA NATURE – JEU BELLE ET SOLIDAIRE 2023 – 23 Avenue Paul Langevin – CS 30004 – 17183 Périgny Cedex, ou par mail à l'adresse suivante : [contact@leanature.com](mailto:contact@leanature.com).

Si le participant estime, après avoir contacté la Société Organisatrice, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il pourra à tout moment adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour plus d'informations sur la gestion de ses données et sur ses droits, le participant est invité à prendre connaissance de la politique de protection de la vie privée de la Société Organisatrice.

Les données obligatoires collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat ne pourra être réalisée avant la date de fin de l'opération sans annuler sa participation au jeu.

## **Article 8. Litiges**

Le présent règlement est soumis à la réglementation française.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la Société Organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la Société Organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un (1) mois à compter de la fin de la présente opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la Société Organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

## **Article 9. Convention de preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de la Société Organisatrice ou de son/ses partenaire(s) ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

## **Article 10. Force majeure**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent jeu en cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies...) ou en cas de circonstances indépendantes de sa volonté sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants, notamment par sa publication sur le site du jeu.

Fait à Roubaix, le 09/06/2023